

RÉMUNÉRATION DES ÉLUS¹
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

Non audité		Fonction	Reçu de l'organisme municipal		Reçu d'organismes mandataires ou supramunicipaux	
			Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses	Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses
Maire	1.1	Maire	28 668	14 340	12 411	6 206
Jean Lemieux	1.2	Conseiller	9 564	4 776		
Frédéric Bourgeois	1.3	Conseiller	9 564	4 776		
Joachim Courchesne	1.4	Conseiller	9 564	4 776		
Annie Neveu	1.5	Conseiller	9 564	4 776		
Roxane Perreault	1.6	Préfet suppléant	9 564	4 776		
Éliane Neveu	1.7	Conseiller	9 564	4 776		

Note

1. Comprend la rémunération et les allocations de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supramunicipal (ex.: MRC, régie, organisme public de transport).